



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 17/04/24
ID : 048-200069151-20240404-DELIB_2024061_1-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 avril 2024 à 18 heures

Date de Convocation 21 mars 2024

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 04 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Michel CAPONI pouvoir à Damien ARMAND, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Henri COUDERC, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Vincent PRATLONG pouvoir à Gilles VERGELY, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Flore THEROND, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,</p> <p>Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 23	
Votants : 29	
Pour : 29	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2024-061 - TRANSPORTS SCOLAIRES ELEVES INTERNES MEYRUEIS LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DELIB_2022-167 en date du 8 décembre 2022 portant modification du règlement des subventions aux associations – tiers-lieux,

CONSIDÉRANT les demandes de subventions, déposées par diverses associations et organismes du territoire communautaire,

CONSIDÉRANT la Convention Généralisée d'Éducation Artistique et Culturelle signée le 16 novembre 2023 pour une durée de 4 ans avec la DRAC Occitanie et l'Éducation nationale impliquant l'accompagnement d'actions EAC portées par les associations du territoire,

CONSIDÉRANT l'examen des demandes par la Commission Culture, réunie le 26 mars 2024, et la proposition des subventions 2024 qui en a résulté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE le lancement de la consultation des sociétés de transports pour les marchés de services de transports scolaires, pour un montant global estimé à 295.000,00€ HT, pour une année scolaire, reconductible deux fois, sous la forme d'un appel d'offres ouvert,

DELEGUE au président l'approbation des marchés de services suite à l'attribution qui aura été effectuée par la Commission d'Appel d'Offres,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 du Budget principal de la Communauté de communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de services et tous actes et pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Damien ARMAND

A blue ink signature of Damien ARMAND, written in a cursive style.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.